

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **25/26 (1895)**

Heft 15

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

jetant à la pelle du ballast sur le sixième panneau. Soudain, à 9^h 40' du matin et dans l'espace de moins d'une seconde, le tablier s'effondra au moment où quelques observateurs relevaient à la poutre d'aval les déformations des barres et constataient un léger écartement des âmes de la membrure supérieure, dans le panneau 3—5 de la poutre B. La chute ne fut provoquée par aucun choc puisque le ballast était chargé à la pelle.

A cause de la promptitude de la rupture, aucun des nombreux spectateurs n'a pu donner des indications détaillées sur le phénomène qui venait de se produire, si ce n'est que la poutre d'aval se rompit la première et entraîna l'autre.

Il convient d'ajouter que les observations faites pendant le chargement du tablier, tout en accusant une fatigue générale de l'ouvrage, ne semblaient pas faire prévoir l'endroit précis où la rupture a commencé, bien que les calculs préalables eussent indiqué la barre la plus faible sans aucune incertitude.

Le bruit produit par la rupture n'a pas été très fort; on a entendu un bruit de cassure sèche suivi d'un ferraillement dû au glissement de quelques rails et de la surcharge et d'un bruit sourd provoqué par la rencontre du tablier avec le sol; la hauteur de chute vers le milieu a été d'environ 0,50 m. (A suivre.)

Konkurrenzen.

Concours pour l'étude des plans d'un nouvel Hôtel des postes à construire à Lausanne.

Rapport du Jury.

*A Monsieur le Chef du Département fédéral de l'Intérieur,
Section des travaux publics, à Berne.
Monsieur le Conseiller fédéral.*

Le jury, chargé par vous de juger les projets de concours pour un nouvel hôtel des postes à édifier à Lausanne, a eu l'honneur, le 12 courant, de vous communiquer sommairement le résultat de ses délibérations.

Il est en mesure aujourd'hui de vous transmettre son rapport motivé.

Convoqué une première fois à Lausanne le 4 septembre de l'année dernière, il se constitue en appelant à la présidence Monsieur le professeur H. Auer et en chargeant Monsieur le professeur B. Recordon de la rédaction du rapport.

Après une visite à l'emplacement du futur édifice, le jury rentre en séance; il discute, article par article, le programme du concours élaboré par les soins de l'administration, puis l'adopte non sans lui avoir fait subir diverses modifications.

Rappelons ici que Monsieur l'architecte G. André de Lyon, l'un des membres du jury, a dès lors demandé et obtenu sa démission pour cause de santé; il a été remplacé par Monsieur Ed. Depertthes, architecte à Paris.

Après la clôture du concours, fixée au premier mars 1895, le jury s'est réuni une seconde fois à Berne, les 11 et 12 du même mois, pour l'appréciation des travaux exposés dans la salle du Casino.

Il constate la présence de trente-deux projets, tous arrivés en temps utile.

Numérotés dans l'ordre de leur réception, ils portent, conformément à l'article 3 des conditions du concours, les devises ou signes distinctifs suivants:

No. 1. Mercure (silhouette).	No. 15. «Avenir»
» 2. «Ruchonnet».	» 16. «Colombe».
» 3. «Simplon».	» 17. Une croix fédérale dans un cor.
» 4. «Esplanade».	» 18. Cartouche encadrant un écusson fédéral, accompagné d'un compas.
» 5. Etoile noire sur fond rouge, accompagnée d'un croissant.	» 19. «Mercure».
» 6. «Léman» (en rouge).	» 20. Une feuille de trèfle.
» 7. «Léman» (en bleu).	» 21. «A» (bleu dans un cercle rouge).
» 8. Ecusson vaudois.	» 22. «Teraudzei pi!»
» 9. «Abeille».	» 23. Timbres de cinq et de deux centimes, inscrits dans un cercle rouge.
» 10. «Médicis».	» 24. «Prosperité».
» 11. «St-François».	
» 12. «Honos alit artes».	
» 13. «Germinal».	
» 14. «R».	

No. 25. Trois croissants entrelacés sur fond rouge, cerclé d'or.	No. 29. «Grande vitesse».
» 26. Trois croissants entrelacés sur fond bleu, cerclé d'or.	» 30. Timbre-poste de deux centimes.
» 27. «?» (dans un triangle).	» 31. Ecusson fédéral.
» 28. «Vaud».	» 32. «Fugit tempus».

Une première et rapide inspection des travaux présentés démontre au jury que le niveau général du concours est élevé; la plupart des projets sont bons, beaucoup même sont remarquables, il se plaît à le constater dès l'abord; il regrette de devoir écarter, nombre d'entre eux qui ne diffèrent des meilleurs que par des nuances parfois infimes.

Passant à leur étude détaillée, le jury décide de procéder par élimination.

Il écarte en premier lieu une série de projets décidément trop faibles de conception, ainsi que d'autres, tels que «*Germinal*», qui, tout en possédant de grandes qualités, se sont fourvoyés dès le début en s'arrêtant à un parti inadmissible.

Sans perdre de vue la distribution des étages, il base son appréciation essentiellement sur la disposition plus ou moins heureuse du rez-de-chaussée, de l'étage postal proprement dit.

La salle des guichets et ses annexes pour le service des casiers et du télégraphe, les grands bureaux et leur éclairage, les escaliers, la cour et ses communications avec les bureaux, les dépendances, etc., sollicitent surtout son attention.

Il n'oublie pas non plus que les constructions doivent s'étendre, le moins possible du côté du Midi, non-seulement en vue de ménager le terrain, mais aussi pour éviter des substructions trop considérables; il donne en outre la préférence aux projets dont les dépendances, tout en étant bien ordonnées, ne dépassent pas l'alignement des faces latérales du bâtiment principal.

Tout en estimant que sur un bon plan il est généralement possible d'adapter de bonnes façades, le jury n'a cependant pas négligé cet élément de comparaison.

Il regrette de devoir consigner ici, qu'à ce point de vue là, aucun projet ne l'a pleinement satisfait.

En effet, tout en étant un édifice public exigeant sans doute une certaine recherche architecturale, un hôtel des postes et télégraphes est en même temps un bâtiment foncièrement utilitaire dont le caractère doit dépendre avant tout de la manière dont les principaux services sont accusés au dehors.

C'est donc une erreur, aux yeux du jury, de traiter le rez-de-chaussée, l'étage postal par excellence, comme un simple soubassement tandis, qu'au contraire, il conviendrait d'en accentuer la valeur par tous les moyens possibles, au détriment même des étages supérieurs d'importance secondaire.

Moins académique peut-être la façade ne saurait qu'y gagner en véritable caractère.

Après plusieurs tours successifs consacrés aux éliminations mentionnées plus haut, le jury décide de mettre à part les dix projets qui lui paraissent réunir les qualités les plus sérieuses et de les soumettre à un nouvel examen.

Ils portent les numéros et signes distinctifs suivants:

No. 1. Mercure (silhouette).	No. 16. «Colombe».
» 6. «Léman» (en rouge).	» 18. Cartouche encadrant un écusson fédéral accompagné d'un compas.
» 8. Ecusson vaudois.	» 20. Feuille de trèfle.
» 11. «St-François».	» 29. «Grande vitesse».
» 12. «Honos alit artes».	
» 14. «R».	

Plusieurs de ces dix projets, de valeur presque équivalente, obligent le jury à se livrer à une étude comparative très attentive pour arriver à en balancer équitablement les mérites respectifs.

Il en résume la critique comme suit:

Projet No. 6. «Léman», (en rouge).

La disposition générale est sage et bien comprise, mais si elle ne présente aucun défaut prononcé elle ne possède pas non plus d'éminentes qualités et devrait être plus étudiée dans ses détails.

Les mêmes observations s'appliquent aux façades.

Projet No. 11. «St-François».

Ce projet a de la valeur et séduit d'emblée par son agréable silhouette. Le jury regrette que l'étude des détails, fort hétérogènes, détruise en partie cette favorable impression.

Le plan n'est pas irréprochable non plus; les grands services du rez-de-chaussée sont trop disloqués; aux étages les dégagements sont obscurs.

Projet No. 14. «R».

La salle des guichets, ainsi que les grands bureaux sont bien in-

stallés; toutefois les retours à l'équerre, formés par ces derniers, du côté nord sont peu favorables au point de vue de la surveillance générale. L'emplacement des escaliers n'est pas très heureusement choisi.

Les façades ne sont pas sans mérite.

Projet No. 18. Cartouche encadrant un écusson fédéral accompagné d'un compas.

Ce projet, habilement rendu, a d'incontestables qualités, mais quelques faiblesses de distribution en rabaisent un peu la valeur.

Les lieux d'aisances, aussi bien que les escaliers, pourraient être plus avantageusement placés; ces derniers coupent certains services.

La façade serait bonne, très bonne même, si l'auteur avait évité de la subdiviser en cinq corps de bâtiments tous d'égale importance.

Supprimant le pavillon central, un grand arrière-corps flanqué de deux ailes, aurait bien plus de caractère.

Projet No. 29. « Grande vitesse. »

Ce travail provient certainement d'un architecte habile et expérimenté, mais exécuté « en grande vitesse » l'étude en est très insuffisante.

La façade dans son ensemble a beaucoup de mérite; mais que penser des cages d'escaliers et des appendices au Midi ajustés comme après coup et sans aucun lien organique avec le reste de l'édifice?

Comment admettre aussi la divergence entre l'axe des ailes et l'axe des pavillons affirmant ces ailes en façade?

Ce sont là des libertés ou plutôt des licences que rien ne justifie et qu'un jury ne saurait sanctionner.

Les cinq projets que nous venons de discuter sommairement sont éliminés à leur tour; cinq subsistent encore en dernière analyse, ce sont:

- No. 20. Feuille de trèfle.
- » 12. « Honos alit artes ».
- » 8. Ecusson vaudois.
- » 1. Mercure (silhouette).
- » 16. « Colombe ».

Le jury les apprécie comme suit:

Projet No. 20. Feuille de trèfle.

Il est de la même école que le projet « Grande vitesse » avec lequel il a beaucoup d'analogie.

La distribution est cependant plus étudiée et ne présente pas les mêmes anomalies, mais l'agencement des escaliers n'est pas non plus à l'abri de tout reproche.

La façade manque un peu d'unité, en ce sens que sur des étages classiques l'auteur superpose des pignons en renaissance allemande.

Remarquons enfin que les clochetons qui accompagnent le pavillon central sont des hors-d'œuvre que rien dans le plan ne justifie.

Profondeur du terrain occupé par les constructions 57,00 m; superficie du bâtiment principal: 2102,00 m carrés.

Projet No. 12. « Honos alit artes ».

Bon plan dans son ensemble; l'escalier, trop éloigné de la rue, et d'un agencement quelque peu compliqué, en forme le point faible.

Les façades sont au nombre des meilleures du concours.

Profondeur du terrain occupé 62,00 m. Superficie du bâtiment principal: 2040,00 m carrés.

Projet No. 8. Ecusson vaudois.

Dans son ensemble ce travail est quelque peu supérieur au précédent. Les escaliers sont mieux à la portée du public, mais c'est au détriment de l'éclairage des grands bureaux et de la cohésion des services.

La façade principale est fort bonne, les ailes et les faces latérales sont moins heureuses. Il est regrettable enfin que les dépendances débordent l'alignement de ces dernières.

Notons enfin que la zone de terrain emprunté par les constructions ne mesure que 47,00 m de profondeur et que la superficie du bâtiment principal est de 1748,00 m carrés seulement.

Projet Nr. 1. Mercure (silhouette).

L'excellente distribution qui caractérise ce projet le place d'emblée en fort bon rang.

Le jury regrette d'autant plus que la façade réponde peu à ces prémices.

Les travées sont trop étroites; en cas d'exécution il serait nécessaire d'en réduire le nombre de plusieurs unités. Comme expression architecturale le rez-de-chaussée n'a pas toute l'importance relative désirable.

Profondeur du terrain occupé 61,00 m, superficie du bâtiment principal 1908,00 m carrés.

Projet No. 16. « Colombe ».

Au point de vue de la distribution ce beau projet ne le cède en rien au précédent.

L'éclairage des grands locaux du rez-de-chaussée est même encore plus copieux, grâce aux retours des ailes du côté sud. Des escaliers de service, judicieusement placés, améliorent les communications entre les étages.

L'architecture est bonne quoique composée avec un peu trop de recherche. La façade principale est susceptible d'amélioration: il faudrait augmenter les arrière-corps d'une travée au détriment du centre relativement trop large. Les entrées du service télégraphique d'une part, du service des casiers d'autre part, feraient par ce fait partie des arrière-corps tout en étant traitées un peu plus richement.

Une seule tourelle téléphonique suffira dans ce cas comme couronnement du pavillon central.

Ce projet n'échappe pas non plus complètement à la critique générale formulée par le jury et concernant l'importance relative de l'étage postal. Ce point serait à revoir dans une étude subséquente. Profondeur du terrain occupé 53,00 m, superficie du bâtiment principal 1870,00 m carrés.

En conséquence de ce qui précède, et en vertu de l'article 5 des conditions du concours, le jury unanime décide qu'il y a lieu de décerner les récompenses suivantes:

- 1^o Un premier prix de deux mille francs au projet « Colombe »;
- 2^o Deux deuxième prix, ex aequo, de mille et cinq cents francs chacun, aux projets *Mercur* (silhouette), et *écusson vaudois*;
- 3^o Deux troisième prix, ex aequo, de mille francs chacun, aux projets « Honos alit artes », et *feuille de trèfle*.

Précédant enfin à l'ouverture des plis cachetés accompagnant les projets qu'il vient d'énumérer, le jury constate qu'ils ont pour auteurs les architectes suivants:

« Colombe »: M. Eug. Jost, architecte à Montreux.

« Mercur » (silhouette): MM. Bezencenet et Girardet, architectes à Lausanne.

« Ecusson vaudois »: MM. Prince et Béguin, architectes à Neuchâtel.

« Honos alit artes »: M. James Colin, architecte à Neuchâtel.

« Feuille de trèfle »: M. Jean Metzger, architecte à Zurich.

Le jury estimant avoir ainsi accompli sa mission, il saisit cette occasion pour vous présenter, M. le conseiller fédéral, l'hommage de ses sentiments très respectueux.

Berne, Paris et Zurich, en mars 1895.

Les membres du jury:

(L. S.) H. Auer, professeur, président.

Ed. Deperthes, architecte.

A. Flukiger, directeur des travaux publics de la Confédération.

Lutz, directeur général des postes.

B. Recordon, professeur, rapporteur.

Plakat für die schweiz. Landesausstellung in Genf 1896. (Bd. XXIV, S. 150.) Das Preisgericht, welches sich am 30. v. M. unter dem Vorsitz des Herrn Henri Silvestre konstituierte, versammelte sich am 4. dies zur Prüfung der eingelaufenen 54 Entwürfe und verteilte einen

I. Preis von 500 Fr. an Hrn. Emile Pinchard in Genf;

II. Preis ex aequo von je 250 Fr. an HHL. Louis de Meuron in St. Blaise, Müller & Co. in Aarau;

III. Preis ex aequo von je 100 Fr. an HHL. Ernest Bieler in Genf, Georges Guibentif in Genf.

Mit ehrenvoller Erwähnung ex aequo wurden bedacht die Entwürfe von: Herrn A. Bourgeois, und Fräulein Mary Golay in Genf; Herren Giuseppe Chiattono in Lugano; Hippolyte Couteau in Genf; Jules Hedmann in Genf; Müller & Co. in Aarau; Emil Winther in Zürich. Das Centralkomitee der Landesausstellung hat auf den Vorschlag der Jury den Entwurf des Hrn. Pinchard zur Ausführung bestimmt. Eine Ausstellung sämtlicher Entwürfe findet vom 11. bis zum 22. dies im grossen Saale des «Institut national genevois, section des Beaux-Arts» in Genf statt.

Schweiz. Landesausstellung Genf 1896. Zur Erlangung von Entwürfen für ein in Farben ausgeführtes Titelbild auf dem illustrierten Ausstellungsblatt schreibt das Centralkomitee unter den schweizer Künstlern einen Wettbewerb aus. Der Jury stehen 500 Fr. zur Verfügung. Nähere Auskunft erteilt die Kanzlei der Landesausstellung (Stadthaus in Genf).

Miscellanea.

Die Eisenbahn über den Isthmus von Tehuantepec. Die den Isthmus von Tehuantepec durchschneidende Bahn, deren bereits im Jahre 1842 in Angriff genommener Bau wiederholt für längere Zeit unterbrochen wurde, ist nunmehr fertiggestellt und officiell eröffnet worden. Die Höhe